

- + La politique des tiers-lieux
- + Quelle structuration pour l'audiovisuel public ?
- + Il y a 60 ans, la France se retirait du commandement intégré de l'OTAN

Science et société

Alliance ou défiance ?

- Ce que la science change dans la société
- Quelle transmission de la culture scientifique ?
 - Une raison critique en péril ?



Directrice de la publication

Véronique Lehideux

Responsable éditorial

Julien Winock

Équipe éditoriale

Jean-Louis Biet, Cristiana Brandaleone,
Pauline Vaubrun

Conception graphique et mise en page

Nicolas Bessemoulin, Éric Monnier,
Carole Mortegoute

Contacter la rédaction

cahiersfrancais@dila.gouv.fr

Impression

DILA

Crédits photos :

Photo de couverture

© JKT/STOCK.ADOBE.COM
GÉNÉRÉ À L'AIDE DE L'IA

Avertissement au lecteur

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Ces articles ne peuvent être reproduits sans autorisation.

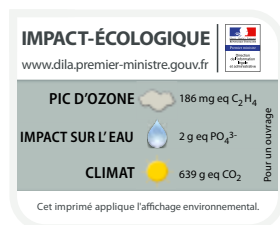
Celle-ci doit être demandée à la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15, dircom@dila.gouv.fr.

© Direction de l'information légale et administrative, Paris 2025

En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.

Diffusion : Dilisco.



Édito

Science et société : des liens en tension ?

Science et société entretiennent un dialogue permanent, fait d'enthousiasmes, d'attentes et de doutes. Bien des objets et services qui imprègnent notre vie quotidienne n'auraient pu voir le jour sans les progrès scientifiques. C'est le cas notamment des outils numériques omniprésents et dont on peinerait à se passer. Les innovations médicales (IRM de nouvelle génération, ARN messenger, neurosciences, immunothérapie), les technologies militaires (drones, missiles hypersoniques) mais aussi les multiples transformations à l'œuvre dans les transports, l'agroalimentaire ou l'écologie témoignent du rôle décisif de la recherche dans l'évolution de nos conditions d'existence.

Ces progrès, majoritairement perçus comme bénéfiques, s'accompagnent pourtant de doutes récurrents. Jusqu'où peut-on aller dans la manipulation du vivant ? Quelles limites fixer au déploiement de l'intelligence artificielle ? Quels garde-fous mettre en place pour encadrer les usages et prévenir les dérives ?

Cahiers français aborde ce lien étroit qui relie science et société, tout en analysant la dualité des réactions suscitées par les progrès techniques, entre alliance et défiance.

Plusieurs variétés complètent ce dossier. Un premier article est consacré aux tiers-lieux et analyse les politiques publiques qui soutiennent l'essor de ces espaces singuliers, à la croisée de l'utilité sociale et de la convivialité. La structuration de l'audiovisuel public en France fait l'objet d'un débat, puis nous faisons le point sur la Journée de défense et citoyenneté. Enfin, à l'occasion du sixième anniversaire du retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN, une étude revient sur les conséquences géopolitiques de cette décision gaullienne.

Cahiers français



Sommaire

5 **Politiques publiques**

Les tiers-lieux, au premier et au dernier kilomètre de l'action publique

Arnaud Bonnet, Alice Canabate, Lise Dary, Agathe de Fontenay

15 **Dossier** **Science et société** **Alliance ou défiance ?**

16/ Chronique d'un héritage scientifique

Dominique Pestre

24/ Comment la technoscience transforme la société

Ashveen Peerbaye

32/ Politique de recherche et avenir de la société

Thierry Damerval

44/ **Grand entretien**

entre Gérald Bronner et Étienne Klein

L'esprit scientifique est-il en souffrance ?

58/ Qui finance la science ?

Les moyens de l'indépendance scientifique

Dominique Foray

68/ Éthique et responsabilité des chercheurs

Ruth Horn

76/ Transmettre la pensée scientifique comme impératif politique et démocratique

Roland Lehoucq et Ange Ansour

86/ **Les plus de la rédaction**

86/ *Ce qu'il faut retenir*

87/ *Les mots du dossier*

88/ *Les chiffres clés*

89/ *Les dates clés*

90/ *Le dossier en dessins*

91/ *Pour en savoir plus*

93 **En débat**

Comment structurer l'audiovisuel public ?

Laurence Franceschini et Nathalie Sonnac

107 **Le point sur**

La Journée défense et citoyenneté, renommée Journée de mobilisation

Direction du service national et de la jeunesse du ministère des Armées et des Anciens Combattants

111 **C'était en... mars 1966**

la France quitte le commandement intégré de l'OTAN

Jenny Raflik



→ Retrouvez l'univers *Cahiers français* sur www.vie-publique.fr/cahiers-francais

→ **Les fiches** au format mobile



Les tiers-lieux, au premier et au dernier kilomètre de l'action publique

Arnaud Bonnet, Alice Canabate, Lise Dary, Agathe de Fontenay

Programme « Nouveaux lieux nouveaux liens », Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Nés d'initiatives citoyennes locales, ces espaces du « faire ensemble », conjuguent innovation sociale, services de proximité et production locale, tout en renouvelant les modalités de l'action publique. En quelques années seulement, et plus encore depuis la crise sanitaire, ils se sont développés de manière exponentielle et s'affirment aujourd'hui comme des acteurs de proximité au service de la cohésion des territoires.

La formule originelle apparaît sous la plume du sociologue américain Ray Oldenburg dans son ouvrage *The Great Good Place*¹. Selon lui, l'Américain des *suburbs* ne connaît que son foyer et son bureau ou son usine. Il lui manque, pour sa socialisation ordinaire, un troisième lieu où se tissent des liens et se produisent des rencontres spontanées. Notons que, déjà aux XVIII^e et XIX^e siècles, des personnes se rencontraient dans des cafés, des clubs, des salons et élaboraient les idéaux qu'elles contribuaient ensuite à diffuser. C'est même en ces lieux où apparaissent les prémices d'un débat collectif que Habermas

situe la naissance de son archéologie de l'« espace public »². Selon Oldenburg, toutefois, c'est moins la nécessité démocratique que la répartition territoriale de la population américaine qui conduit celle-ci à créer ces espaces tiers, gratuits et hospitaliers.

Derrière l'appellation devenue générique de « tiers-lieu » reste la marque de ces espaces d'impulsion, de créativité et de convivialité. En effet, depuis les années 2000, des espaces d'innovation sociale, écologique et culturelle transforment les territoires : ancrés dans l'hyper-proximité, ils suscitent un engouement citoyen, entrepreneurial et institutionnel, en Europe comme au-delà³.



Friche la Belle de Mai, Marseille. Régulièrement, ce lieu accueille, dans le quartier du même nom, des concerts, expositions culturelles, activités récréatives et sportives, faisant de cette ancienne friche industrielle un tiers-lieu convivial où se retrouvent les habitants des alentours.

© Benjamin BÉCHET/REA

Nous verrons d'abord ce qui constitue cet objet hybride qui, d'une expérimentation sociale, est parvenu à une « mise en politique publique »⁴, puis nous reviendrons sur les conditions d'émergence de cette politique publique nationale et de cette nouvelle économie des territoires.

Les tiers-lieux : d'une expérimentation sociale à une « mise en politique publique »

Les tiers-lieux : quelle(s) définition(s)?

En France, on observe une augmentation significative du nombre de tiers-lieux et un appétit manifeste pour ces espaces, de plus en plus intégrés aux politiques d'aménagement du territoire, au niveau national comme au niveau local.

Pourtant, une certaine variabilité définitionnelle demeure, complexifiant l'appropriation

du terme. Rappelons en outre qu'en Europe, où de tels espaces existent également, l'utilisation du terme reste minoritaire relativement au phénomène qui, lui, est en plein essor⁵. La terminologie pour les chercheurs qui étudient le phénomène n'est d'ailleurs pas exempte de variations non plus. Antoine Burret a retracé l'évolution de ce concept, de sa forme liminaire dans les tavernes de l'Antiquité jusqu'aux *hackerspaces* du XXI^e siècle, interrogeant la variété de ses acceptions et rappelant que c'est *in fine* la vocation de ces espaces à être des lieux de sociabilité dans le tissu social et politique qui les constitue et les caractérise⁶.

Les tiers-lieux en eux-mêmes ne sont, en effet, pas nouveaux ; ce qui a changé, c'est leur conceptualisation, ainsi que la réappropriation de la notion autour d'enjeux territoriaux ou politiques.

Raphaël Besson a proposé notamment de les catégoriser⁷ entre tiers-lieux dits « d'activités », tiers-lieux « d'innovation », tiers-lieux

« culturels », tiers-lieux « sociaux » et tiers-lieux « de services et d'innovation publique » déployés par les collectivités pour dynamiser leurs territoires.

“

Des lieux du « faire ensemble », des lieux de rencontre et de partage

De cette grande diversité se dégage un socle commun : ce sont des lieux du « faire ensemble », des lieux de rencontre et de partage qui encouragent les collaborations et projets collectifs, et qui participent au mieux-vivre pour les habitants des territoires dans lesquels ils s'implantent. Cinq caractéristiques apparaissent structurantes : 1° un entrepreneuriat collectif ancré dans le territoire et ses besoins ; 2° des lieux d'expérimentation où s'inventent des modèles économiques hybrides ; 3° des initiatives souples qui pratiquent une multi-activité ; 4° des espaces où priment la convivialité et la mixité ; 5° des lieux évolutifs et de libre contribution qui permettent aux usagers de s'impliquer dans le projet.

Émergence de la dynamique en France

L'émergence du phénomène en lui-même s'est produite au gré de différentes sédimentations : celle des friches culturelles dans les années 1990 puis des « makers », notamment. La culture a en effet été l'un des piliers d'une économie de l'expérimentation. Les projets qui naissent dans les années 1990 sur les friches urbaines donnent vie à de multiples lieux artistiques et culturels, et signent le lancement d'une dynamique durable. L'une des plus emblématiques reste la friche la Belle de Mai, dans le 3^e arrondissement de Marseille, une ancienne manufacture de tabac de 8 hectares dont l'activité a cessé en 1990. La friche, instal-

lée dans une ancienne usine à sucre grâce à une convention d'occupation précaire, est confiée à une équipe d'artistes qui vivifie l'offre culturelle marseillaise. Cet exemple de régénération urbaine grâce à des équipements culturels s'est depuis répandu, rencontrant les attentes des pouvoirs publics. Dans les mêmes années, apparaît le mouvement Fablab, parfois en association avec celui des friches – à l'image du projet Les Usines, à Ligugé, dans la Vienne, sur le site d'une ancienne usine de filature, proposant 500 mètres carrés d'espaces aménagés pour des créateurs et fabricants d'outils et objets. Assez vite, au sein des « fablabs⁸ » émergent les questions relatives à l'appropriation sociale des outils de fabrication, ces lieux permettant à tout citoyen d'acquérir, par la pratique et l'échange, des connaissances ayant trait aux outils numériques. Ainsi les dynamiques du partage et du faire ensemble s'assimilent-elles comme naturellement aux tiers-lieux.

Cela a permis *in fine* à cette dynamique assez hétérogène⁹ de passer d'un signal faible du changement social à un instrument de politique publique. Dès les années 2010, cette réalité citoyenne devient d'ailleurs objet de politique publique territoriale : les conseils régionaux d'Île-de-France puis d'Aquitaine, au regard de leurs compétences en innovation et en aménagement du territoire, déploient des programmes d'appui au développement des tiers-lieux dans les petites villes et les espaces ruraux. Cette transformation progressive en instrument de territorialisation de l'action publique constitue une « mise en politique publique » du mouvement des tiers-lieux.

L'émergence d'une politique publique nationale d'expérimentation

Des contextes propices à l'émergence d'une politique publique nationale

Une double crise va accélérer ce processus. Tout d'abord, celle des « gilets jaunes », à la

fin de l'année 2018, crise sociale et territoriale porteuse de larges aspirations démocratiques pour lesquelles le « grand débat national » ou encore la convention citoyenne pour le climat ont constitué de premières réponses institutionnelles. Aussi, à la faveur de la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) par la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019, et de l'émergence de programmes nationaux d'appui aux territoires, les tiers-lieux sont apparus à la puissance publique comme un moyen concret de recréer des espaces de citoyenneté et de proximité dans les territoires fragiles. En deuxième lieu, la crise sanitaire de 2020 a amené en particulier de nombreux fablabs à s'engager pour faire face aux effets de la pandémie, démontrant leur capacité à se mobiliser pour satisfaire des besoins collectifs. L'Electrolab, près d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) à Nanterre (Hauts-de-Seine), a notamment fabriqué du matériel sanitaire (masques, visières). D'autres lieux ont proposé du soutien scolaire dans leurs locaux alors que les écoles étaient fermées, ou encore mis à disposition du matériel informatique. Enfin, plus généralement, les nombreuses restrictions érigées pour lutter contre la propagation du virus ont grandement fragilisé le lien social, augmentant le désir ultérieur de « lieux de convivialité ».

Ces événements ont agi comme des catalyseurs pour faire des tiers-lieux un objet de politique publique. D'autant que le reflux des commerces de proximité et de certains services publics (agences postales, écoles), en particulier dans les petites communes et en zone rurale, est devenu particulièrement saillant¹⁰. Le nombre des bistrot de village a ainsi diminué de 90 % en un siècle. La disparition de lieux vecteurs de lien social, a suscité une préoccupation chez les habitants comme chez les pouvoirs publics, à laquelle les tiers-lieux se sont montrés enclins à répondre. Ces progressives mutations socio-économiques ont

constitué un terreau fertile pour la reconnaissance des tiers-lieux, capables de traiter une grande variété de problématiques ; ces lieux du lien sont ce faisant parvenus à être perçus comme de véritables *couteaux suisses* à mettre au service de la revitalisation des territoires.

La reconnaissance nationale des tiers-lieux comme levier de cohésion des territoires

Le rapport « Mission coworking. Faire ensemble pour mieux vivre ensemble », remis en 2018 par Patrick Levy-Waitz à Julien Denormandie, alors secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, pose un premier jalon symbolique et technique. Si l'objectif initial du rapport était d'évaluer le coworking dans les territoires ruraux, la mission identifie alors près de 1800 tiers-lieux en France, porteurs d'activités bien plus diverses que celles liées au « travailler autrement » (friches culturelles, lieux agroécologiques, ressourceries, fablabs notamment). À partir de l'été 2019, la dynamique s'est accélérée sous l'impulsion de l'État. Au sein de la toute nouvelle ANCT, est décidé le lancement du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens ». Doté de 45 millions d'euros prévus sur trois ans, il entreprend de soutenir 300 « fabriques de territoire » en dehors des grands centres urbains : des tiers-lieux reconnus pour leur rôle de ressource pour d'autres tiers-lieux et acteurs du développement local. Parallèlement, l'association de préfiguration France tiers-lieux se charge de structurer l'écosystème naissant. En août 2021, dans le cadre du plan France Relance, le Premier ministre Jean Castex alloue 130 millions d'euros en faveur des tiers-lieux, suscitant un progrès notable de la politique publique. Sont ainsi lancés, coup sur coup, les dispositifs « Manufactures de proximité », à destination des tiers-lieux productifs accueillant artisans et entrepreneurs du faire, et « Deffinov », incitant à nouer des partenariats entre tiers-lieux et organismes de formation, impulsé par le

ministère du Travail et coporté par Régions de France et l'ANCT à la suite d'une expérimentation menée par la région Centre-Val de Loire. En septembre 2022, France tiers-lieux devient un groupement d'intérêt public (GIP) cofondé par quatre ministères (Cohésion des territoires, Travail, Économie sociale et solidaire, Enseignement supérieur, rejoints en 2024 par la Culture), l'ANCT et l'Association nationale des tiers-lieux, afin d'élargir la coopération interministérielle avec les acteurs de terrain. Les crédits de France Relance permettent de le soutenir ainsi que les réseaux régionaux de tiers-lieux ; l'écosystème prend ainsi forme.

L'appropriation locale de cette politique publique nouvellement mise en place est consistante : 3 500 tiers-lieux sont identifiés ou revendiqués en 2023, contre 1 800 en 2018, soit près de 2 000 sites ouverts durant la période. Si le mouvement était plutôt urbain à l'origine, les tiers-lieux se développent plus rapidement post-Covid, et en particulier dans

les petites et moyennes villes ainsi que dans les territoires ruraux (on en compte 62 % en 2023, contre 46 % en 2018). Le soutien de la puissance publique n'est probablement pas pour rien dans ce maillage, puisque, tous dispositifs confondus, ce sont près de 700 projets qui ont été financés depuis 2020 par l'État¹¹, en particulier dans les QPV ou en zone rurale.

“

3 500 tiers-lieux sont identifiés ou revendiqués en 2023

Plus largement, cette politique publique s'inscrit dans les priorités ministérielles en matière de cohésion des territoires : Villages d'avenir, Petites villes de demain, Action cœur de ville ou encore le plan Quartiers 2030, au regard



Château de Sanzay (Deux-Sèvres). La Colporteuse est une association d'éducation populaire qui propose des «pièges à ennui» : stages, chantiers participatifs, ateliers. Ce centre socioculturel est à la fois un tiers-lieu et une école de la transition écologique.

© LA COLPORTEUSE



Carpiquet (Calvados), 2021. Jean Castex visite l'Atelier normand, une manufacture de proximité qui mutualise ses ateliers en faveur des artisans lançant leur activité. C'est l'occasion pour le Premier ministre de réaffirmer l'engagement de l'État en faveur des tiers-lieux.

© ROBIN LETELLIER/
POOL/REA

desquelles les projets de tiers-lieux et plus largement de revitalisation culturelle ou commerciale font légitimement partie des projets accompagnés. C'est aussi le cas du ministère de la Culture, dont le plan « Culture et ruralité », doté de près de 78 millions d'euros depuis 2024, vise à soutenir les initiatives culturelles en milieu rural. De nombreux tiers-lieux participent de cette ambition, puisque 43 % des fabriques de territoire rurales développent des activités culturelles.

L'effort public ne s'est par ailleurs pas limité à une vague de labellisations successives, il a également porté sur la production d'outils (guides, observatoire) et d'études propices à la structuration et à la consolidation des réseaux d'accompagnement, notamment parce que le plein essor des tiers-lieux induit une nouvelle économie des territoires, dont le développement et l'appropriation sont toujours en cours.

Une nouvelle économie des territoires

Un intérêt croissant des élus et des collectivités

L'appropriation des tiers-lieux par les élus locaux est sans doute une des spécificités de ce jeune mouvement citoyen. Selon le baromètre 2024 « Élus locaux et tiers-lieux¹² », 75 % des élus valorisent le rôle des tiers-lieux en matière de lien social et de lutte contre l'isolement. Le succès du lot « tiers-lieu » du marché d'ingénierie de l'ANCT permettant d'accompagner de petites collectivités dans l'émergence de ce type de projets confirme cet intérêt croissant¹³. Les élus expriment également un besoin d'échange entre pairs, ne serait-ce que parce que ces projets viennent interroger la place de la collectivité par rapport à des équipements standards. Les réseaux régionaux, avec l'appui du GIP France tiers-lieux

et de l'ANCT, parfois avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et des associations d'élus, organisent à cette fin des temps d'échange et d'interconnaissance. En Bourgogne-Franche-Comté, la Convergence des possibles, à Joigny, installée sur une friche militaire mise à disposition par la mairie en 2020, est mobilisée par les collectivités comme un espace propice au déploiement de projets associés à la transition écologique – alimentation, énergie, mobilité – par des actions de sensibilisation dans et hors les murs.

Ces expériences traduisent un changement de paradigme : la puissance publique ne se positionne plus seulement comme financeur ou prescripteur, mais comme facilitatrice, de sorte que la mobilisation citoyenne devienne un levier d'action et de rééquilibrage territorial.

Des effets économiques et sociaux prometteurs

Les premiers bilans de cette politique publique indiquent des retombées économiques tangibles. L'impact des tiers-lieux dépasse le champ économique : ils contribuent à recréer du lien social¹⁴, à réduire la fracture numérique et à favoriser la participation citoyenne. Dans les territoires fragiles, ils incarnent la reconquête d'espaces à même de réhabiliter des lieux de vie et de rencontre.

Ces tiers-lieux constituent une nouvelle économie des territoires : une économie à taille humaine, *émergente*, portée par des structures récentes (50 % ont moins de 5 ans) et de nature *citoyenne*, puisque 80 % de celles-ci sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire (majoritairement des associations ou des sociétés coopératives d'intérêt collectif). Ils affichent aujourd'hui un chiffre d'affaires cumulé de 176,4 millions d'euros annuels, composé en moyenne de 50 % de recettes privées (hôtellerie, café, restaurant, billetterie culturelle, formation). L'État a apporté environ 33 millions d'euros à travers ses dispositifs, drainant 53 millions d'euros

de cofinancements auprès des collectivités de toutes strates. À l'échelle des 3 500 tiers-lieux, c'est ainsi un chiffre d'affaires de près d'un milliard d'euros qui est généré.

Leur modèle économique présente néanmoins des spécificités. Tout d'abord, le poids du foncier : l'acquisition et la transformation d'anciens bâtiments ou friches peut occasionner des coûts initiaux d'investissement fort élevés risquant d'affecter les modèles d'affaires des tiers-lieux. Pèsent en outre une contraction générale des financements publics depuis 2024 et la fin programmée du plan France Relance, qui influent sur l'économie des tiers-lieux, d'autant que certaines activités restent par nature dépendantes des fonds publics (accompagnement social, culture, etc.) et que la demande privée, en particulier dans les territoires en difficulté, peine à prendre le relais sur leurs volets lucratifs. Le taux de sinistralité demeure pour autant comparable à celui de l'ESS ou de très petites entreprises (TPE) classiques.

En milieu rural, l'hybridité de l'activité constitue par ailleurs souvent la condition de leur viabilité, là où la mono activité a montré ses limites. La Maison Glaz, à Gâvres (Morbihan), en est une illustration : ouverte en 2019, elle compte 10 salariés permanents, devenant le premier employeur privé de la commune. Ce résultat repose sur un ensemble d'activités ouvertes toute l'année, dans un territoire marqué par une forte saisonnalité, autour d'un café, d'un espace de coworking, d'une offre d'hébergement, et d'une programmation à la fois culturelle et engagée en faveur du climat et des enjeux de traits de côte qui affecte la presqu'île, attirant près de 20 000 visiteurs par an.

En matière de lieux dits « productifs », les premiers effets économiques et sociaux sont prometteurs¹⁵. Parmi les manufactures de proximité, la croissance des bénéficiaires et usagers a doublé entre 2022 et 2024, atteignant près de 21 000 personnes. Les